

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 septembre 2020

Le quatre septembre deux mil vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Marne légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Lauriers sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRUNETEAU, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU, Mme Carla PERRAUD, MM. Bernard CORMERAIS, Jean-Yves RUCHAUD, Jean-Yves GOBIN, Mme Véronique DRAPEAU, M. Jean-Louis TEMPLIER, M. Fabrice FIGUREAU, Mmes Delphine THABARD, Julie BAZUREAU, MM. Damien GUITTENY, Mme Marie-Aude LE GORGEU CHAUSSEPIED, M. Anthony DAVIAUD, Mme Sara MASSONS.

Etaient absents : MM. Jean-Marc PATRON, François OLLIER, Mmes Céline FONTENEAU, Valérie GAUTIER.

Date de la convocation : 28 Août 2020
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 15

Mme Catherine PROU est nommée secrétaire de séance.

1) Présentation de l'enquête sur le commerce de proximité par des élèves de la Joliverie

Le diaporama sera transmis aux membres du Conseil Municipal

Arrivée de Mme Valérie GAUTIER et de M. Jean-Marc PATRON

Le compte-rendu de la séance du 26 Juin 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Extension bâtiment des Fosses : résultat de la consultation : (D2020-09-04-01)

Monsieur le Maire rappelle qu'une extension du local communal situé 17 bis rue des Fosses s'avère nécessaire afin d'étendre la capacité de stockage du matériel appartenant à la Commune et au Comité des Fêtes. Une extension est donc prévue en limite de propriété au sud et sur la dalle existante au nord-est.

Dans le cadre de ces travaux, une consultation a été menée sous la forme d'une procédure adaptée.

M. Damien GUITTENY, conseiller municipal délégué, présente le résultat de la consultation effectuée à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier la réalisation des travaux aux entreprises suivantes :

Lot	Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant HT
1	Maçonnerie - enduit	SARL DGM CONSTRUCTION 28 la Barre 44310 ST LUMINE DE COUTAIS	19 952.29 €

2	Couverture	SARL DGM CONSTRUCTION 28 la Barre 44310 ST LUMINE DE COUTAIS	5 906,49 €
3	Menuiserie - charpente	J.P. PRIN 10 rue Clément Ader ZI de la Seiglerie 2 44270 MACHECOUL-ST MEME	6 111,20 €
4	Electricité	SARL BENZONI PICHERIT ZAC du Grand Moulin 44270 LA MARNE	2 588,18 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2313 « Constructions » du Budget Communal.

Arrivée de M. François OLLIER et de Mme Céline FONTENEAU

3) Cheminement piétonnier site des Chênes (2^{ème} phase) : résultat de la consultation : (D2020-09-04-02)

M. Bernard CORMERAIS, adjoint, informe l'assemblée qu'il convient de poursuivre le cheminement piétonnier récemment réalisé sur l'espace des Chênes entre la rue du Tenu et la bibliothèque. Une consultation a été faite pour la prolongation de cette allée piétonne vers les équipements sportifs, l'école et la salle de l'ormeau afin de permettre aux utilisateurs de pouvoir circuler en toute sécurité.

Après avoir pris connaissance des réponses parvenues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre de la SAS BAUDRY TP – ZA de la Roulière 85660 ST PHILBERT DE BOUAINE pour l'exécution de ces travaux moyennant un coût total de 19 544,00 € HT

AUTORISE M. le Maire à signer le marché correspondant.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2312 « Agencements et aménagements de terrains » du Budget communal.

4) Aménagement de trottoirs rue des Filées : résultat de la consultation : (D2020-09-04-03)

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à la rénovation de la rue des Filées suite au vieillissement des trottoirs et au manque de sécurité pour les usagers circulant dans ce secteur d'habitat construit dans les années 1970.

Une consultation a été faite auprès de plusieurs prestataires pour l'aménagement de ces trottoirs.

Après avoir pris connaissance des réponses parvenues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier ces travaux à l'EURL VB TRAVAUX PUBLICS – ZIA les Grands Moulins 44270 LA MARNE pour un montant total de 36 080.30 € HT

AUTORISE M. le Maire à signer le marché correspondant.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2315 « Installations, matériel et outillage techniques » du Budget communal

5) Réalisation d'une plateforme en enrobé pour le projet de City Park : résultat de la consultation : (D2020-09-04-04)

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient, en vue du projet de construction d'un city park de réaliser, au préalable, les travaux de terrassement.

Une consultation a été faite à cet effet auprès de 4 entreprises pour la réalisation d'une plateforme en enrobé de 989 m² soit 43 x 23 ml.

Après avoir pris connaissance des offres parvenues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre de l'ENTREPRISE BODIN SAS – Boulevard Pascal – 85304 CHALLANS pour la réalisation de cette plateforme en enrobé moyennant un coût total de 30 856,77 € HT.

AUTORISE M. le Maire à signer le marché correspondant.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2312 « Agencements et aménagements de terrains » du Budget communal.

6) Soutien aux territoires 2020-2026 : présentation du dossier de construction d'un accueil périscolaire : (D2020-09-04-05)

Monsieur Jean-Marc PATRON, adjoint, présente à l'assemblée l'esquisse modifiée du plan de construction de l'accueil périscolaire suite aux visites effectuées dans 3 communes.

Madame PROU Catherine, adjointe, expose que le Conseil Départemental reconduit son plan d'aide à destination des communes et intercommunalités afin de les accompagner dans leurs projets d'investissement pour la période 2020-2026.

Le Département renouvelle le cadre partenarial du soutien aux territoires avec 4 nouveaux piliers pour financer les projets d'équipements, d'infrastructures et d'aménagement : Contrat « cœur du bourg/cœur de ville », contrat intercommunal, fonds écoles, fonds communes rurales.

La commune étant éligible au fonds écoles, Mme PROU propose de faire une demande de subvention pour le projet de construction d'un accueil périscolaire, cette opération figurant parmi les opérations susceptibles de bénéficier d'une aide financière.

Elle rappelle, à cet effet, que la salle polyvalente, d'une surface de 245 m², utilisée actuellement pour l'accueil périscolaire n'est plus adaptée et ne permet plus d'augmenter la capacité d'accueil et de répondre à la demande croissante.

En effet, selon les observations de la PMI, celle-ci n'est pas équipée de salles d'activités distinctes entre les petits et les grands, de sanitaires adaptés et la salle de repos est trop exigüe.

Compte tenu des projections démographiques communales et du partenariat avec la Commune de PAULX dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal, un nouveau bâtiment périscolaire s'avère donc nécessaire.

Selon l'étude réalisée par le CAUE de Loire Atlantique, une enveloppe de travaux de 729 300 € HT est préconisée pour la réalisation de cet équipement, à laquelle s'ajoute le coût de l'étude 4 500 € soit un total de 733 800 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental de Loire Atlantique pour le projet de construction d'un accueil périscolaire au titre du soutien aux territoires 2020 – 2026 dans le cadre du fonds écoles,

AUTORISE M. le Maire à signer les pièces afférentes à l'exécution de cette délibération.

7) Projet de convention financière avec le Département pour les travaux de réfection de la chaussée – rue des Marronniers – RD 87 : (D2020-09-04-06)

La Commune envisage de réaliser en 2021 la réfection totale de la rue des Marronniers incluant des travaux de mise en sécurité avec réalisation d'aménagements piétonniers. S'agissant d'une Route Départementale (RD 87), Monsieur le Maire indique qu'il a, de ce fait, sollicité le Conseil Départemental pour la prise en charge de la couche de roulement.

Ces travaux sous maîtrise d'ouvrage communale, devant être réalisés sur le domaine public départemental, une convention financière bipartite doit être établie préalablement. Celle-ci a pour objet de définir les conditions financières de la participation du Département aux travaux de réfection de la chaussée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention financière pour les travaux de réfection de la couche de roulement sur la section de la RD 87, rue des Marronniers entre le PR 8+757 et le PR 9+055,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention à intervenir entre le Conseil départemental de Loire Atlantique et la Commune de LA MARNE.

8) Travaux éclairage public du Lotissement la Coulée Verte II – tranche 2 : intervention et participation financière du SYDELA : (D2020-09-04-07)

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre des travaux d'aménagement du Lotissement la Coulée Verte II – 2^{ème} Tranche, la collectivité a sollicité l'intervention du SYDELA pour les travaux d'extension ou de modification du réseau d'éclairage public et la fourniture et la pose de matériels d'éclairage public.

Selon l'accord de participation financière transmis par le SYDELA, le coût total des travaux est estimé à 19 960,48 € HT et la participation de la commune à 16 870,26 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'accord de participation financière du SYDELA relatif aux travaux d'extension ou de modification du réseau d'éclairage public et la fourniture et la pose de matériels d'éclairage public tel qu'il a été exposé ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

9) Reconduction de la convention de forfait avec l'OGEC Ste Jeanne d'Arc : (D2020-09-04-08)

Dans le cadre du contrat d'association conclu entre l'Etat et l'Ecole Privée Ste Jeanne d'Arc le 10 octobre 2005, une convention de forfait communal est passée avec l'OGEC et l'Ecole afin de définir les conditions de financement des classes élémentaires et maternelles. Celle-ci arrivant à échéance, il convient de procéder à son renouvellement à compter de la rentrée de septembre.

L'OGEC est venu présenter son budget début juillet.

Mme PROU précise que le calcul du forfait doit être effectué séparément pour les classes de maternelles et primaires conformément aux articles L.442-5 et R.442-44 du Code de l'Education.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire la convention avec l'Ecole Privée Ste Jeanne d'Arc pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2020,

FIXE la participation communale, pour l'année scolaire 2020-2021, à 101 407,58 € (correspondant à 50 élèves de maternelle x 1 070,56 € + 87 élèves de primaire x 550,34 €)

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6558 « autres contributions obligatoires » du Budget Communal.

10) Examen des demandes de subventions communales 2020 : (D2020-09-04-09)

Mme Catherine PROU, adjointe, présente à l'assemblée le tableau de synthèse réalisé par la Commission « Finances, affaires scolaires et sociales, bulletin, personnel communal » sur le projet d'attribution des subventions 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les subventions communales suivantes pour l'année 2020 :

Nom de l'association	Montant proposé	Vote
Sud Retz Basket	880,00 €	A l'unanimité
Alliance Sud Retz	990,00 €	A l'unanimité
Gym de Retz	495,00 €	A l'unanimité
Handball ESL	1 595,00 €	18 voix « pour » et 1 abstention (Mme FONTENEAU Céline)
C.O.S - district de Machecoul	200,00 €	A l'unanimité
Secours catholique	100,00 €	A l'unanimité
Les restaurants du cœur	250,00 €	A l'unanimité
Prévention Routière	50,00 €	A l'unanimité
Société des historiens du Pays de Retz	100,00 €	18 voix « pour » et 1 abstention (M. TEMPLIER Jean-Louis)
SOS Paysans en difficultés 44	70,00 €	A l'unanimité
Stéphanoise Remplaçante	100,00 €	A l'unanimité
ADAPEI	200,00 €	A l'unanimité
ADMR (association aide à domicile)	131,04 €	A l'unanimité
BTP CFA LA ROCHE SUR YON	270,00 €	A l'unanimité
BTP CFA SAINT HERBLAIN	360,00 €	A l'unanimité
MFR VENANSAULT	180,00 €	A l'unanimité
MFR ST GILLES CROIX DE VIE	180,00 €	A l'unanimité

Les crédits nécessaires au versement de ces subventions seront imputés à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget communal.

11) Commissions communautaires de la CCSRA : désignation d'un titulaire et d'un suppléant : (D2020-09-04-10)

M. le Maire informe l'assemblée que lors de sa séance du 17 Juillet dernier, le Conseil Communautaire a approuvé la création de 9 commissions, chacune étant présidée par un(e) Vice-Président(e). Ces commissions communautaires sont ouvertes aux conseillers municipaux.

Afin que toutes les communes soient représentées en nombre égal, il est proposé de désigner pour chaque commission 1 titulaire et 1 suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE :

COMMISSIONS	PRESIDENCE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Transition écologique (PCAET), Mobilité (pistes cyclables, cheminements doux et accessibilité), Aménagement du Territoire (PLUi et ADS)	Claude NAUD	Sara MASSONS	Véronique DRAPEAU
Finances, Budget, Mutualisation et Ressources Humaines	Manuella PELLETIER-SORIN Co-président Jean BARREAU	Catherine PROU	Delphine THABARD
Sport, Espaces Aquatiques	Thierry GRASSINEAU	Carla PERRAUD	Fabrice FIGUREAU
Habitat et Vie Sociale	Laura GLASS	Catherine PROU	Céline FONTENEAU
Environnement et Ressources : eau, assainissement, déchets, gemapi	Jean CHARRIER Co-président Yves BATARD	Jean-Marie BRUNETEAU	Sara MASSONS
Culture, Jumelages, Jeunesse, Education Routière	Laurence DELAUAUD	Jean-Marc PATRON	Valérie GAUTIER
Développement Economique et Tourisme	Jean-Marie BRUNETEAU	Jean-Marc PATRON	Damien GUITTENY
Patrimoine bâti (dont équipements sportifs et culturels)	Alain PINABEL	Véronique DRAPEAU	Jean-Marc PATRON
Espaces Verts et Voirie	Christian GAUTHIER Co-président Jacky BREMENT	Bernard CORMERAIS	Jean-Yves RUCHAUD

12) Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

M. BRUNETEAU informe l'assemblée des décisions qui ont été prises dans les domaines délégués :

➤ **Exercice du Droit de Prémption Urbain :**

- renonciation sur les biens référencés section ZE n° 207 et 387 d'une superficie totale de 756 m² situés 15, La Brosse,
- renonciation sur les biens référencés section ZB n° 659 et 662 d'une superficie totale de 1 046 m² situés rue du Grand Moulin,
- renonciation sur les biens référencés section ZB n° 660 et 661 d'une superficie totale de 457 m² situés Rue du Grand Moulin,
- renonciation sur le bien référencé section ZB n° 601 p d'une superficie de 1 354 m² environ situé 9 rue du Grand Moulin,
- renonciation sur le bien référencé section AC n° 9 d'une superficie totale de 498 m² situé 11 rue de Nantes,
- renonciation sur le bien référencé section AD n° 17 d'une superficie totale de 1 219 m² situé 1 rue de la Touche,

- **Concessions cimetièrre**
 - Achat concession cimetièrre n° 296 le 24 Août 2020 par Mme LE BRUN Nathalie
 - Achat concession caverne n° 297 le 24 Août 2020 par M. et Mme RAYMOND Alain
 - Renouvellement concession cimetièrre n° 205 le 3 Septembre 2020 par Mme BONNEAU Mauricette.

- **Marchés inférieurs à 15 000 €**
 - Frais acte transfert de voirie Lotissement la Coulée Verte 1 auprès de l'OFFICE NOTARIAL MARCHAND CANDIA – MACHECOUL-ST MEME pour un montant de 230,00 € HT
 - Frais notaire acquisition parcelle ZA 269 et 271 (cheminement doux) auprès de la SCP MOREAU FRISON ET VEYRAC – ST PHILBERT DE GD LIEU pour un montant de 313,00 € HT
 - Fournitures et pose de 6 caverne auprès de l'Espace Funéraire GUITTENY – ST JEAN DE BOISEAU pour un montant de 1 327,48 € HT
 - Fourniture et pose lettrage « Espace sportif de la Chesnaie » auprès de la SARL BF PRO – LA MARNE pour un montant de 1 677,26 € HT
 - Fournitures 3 chars à bras auprès de la SAS POURLEPRO.COM – AIGREMONT pour un montant de 2 790,00 € HT
 - Etude de faisabilité projet de chaufferie biomasse auprès du SYDELA - ORVAULT pour un montant de 2 034 € HT
 - Achat aspirateur et nettoyeur haute pression auprès de M. BRICOLAGE – REZE pour un montant de 141,62 € HT
 - Fourniture d'une plaque BA13 pour local TGBT salle des sports auprès de l'EURL ROUSSEAU Jean-Yves – LA MARNE pour un montant de 216,97 € HT
 - Rondins et lisses clôture site des Chênes auprès de la SAS SPECIALISTE BOIS MATERIAUX – PORNIC pour un montant de 1 442,28 € HT
 - Achat extincteurs (6) suite à vérification auprès de la SAS EXTINCTEURS NANTAIS – VERTOU pour un montant de 417,00 € HT
 - Révision de prix sur marché pour travaux aménagement de voirie auprès de la SARL CROCHET TP – LA GARNACHE pour un montant de 12 451,46 € HT

13) Questions diverses

- **Remplacement Nathalie GRELIER**

Arrêt de maladie à compter du 2 octobre 2020. Afin d'assurer son remplacement, la Commune recrute un agent technique polyvalent sur un CDD d'une durée de 3 mois minimum à raison de 15 heures hebdomadaires. Poste à pourvoir pour le 21 Septembre 2020.

- **Recensement de la population**

Sous l'égide de l'INSEE, la Commune procédera au recensement général de la population du 21 Janvier 2021 au 20 Février 2021. Afin d'assurer cette mission, la Commune recherche des agents recenseurs.

- **Association Handball**

L'association dispose actuellement d'un jeune en contrat civique pour une durée de 7 mois et propose une prestation pour les ados et pré-ados. Ce jeune interviendra également dans les écoles.

L'animation handfauteuil du 25 Septembre en fin d'après-midi est maintenue.

- **VIVAL**

La reprise du magasin se concrétise. La signature d'un compromis est prévue le 28 septembre 2020.

- **Aménagement rue des Fosses**

Un projet est en cours pour l'aménagement de cette rue.

- **Visite du Sous-Préfet**

Une rencontre a eu lieu le 18 Août avec M. OTHEGUY, Secrétaire Général à la Préfecture. Visite et présentation de la commune et des projets (périscolaire, extension de la Mairie, aménagement de voirie...).

- **Eglise**

Des devis seront demandés pour la rénovation de la sacristie.

- **Espaces Verts**

Le nettoyage se poursuit. Le broyage à la Coulée Verte se termine. Quelques travaux seront réalisés sur les bassins d'orage par la CCSRA.

M. le Maire précise que la Communauté de Communes n'interviendra plus sur les extensions de partie urbanisée, les entretiens seront à la charge des communes.

- **Serveur et sauvegarde Mairie**

Le serveur de fichiers a été installé avec mise en place du service de sauvegarde. Prochaine étape : changement du système de messagerie et remplacement des postes informatiques de la Mairie.

- **La Marne infos**

La prochaine édition sortira début octobre. Les articles devront être déposés rapidement.

- **Salle des Sports**

Une demande de devis est en cours au niveau des locaux de matériel pour la fermeture des portes grillagées par des serrures à code. Une consultation est également faite pour l'installation d'une porte afin de fermer ce local.

- **Salle de l'Ormeau**

L'installation de la plomberie sera à revoir entièrement suite aux malfaçons et problèmes récurrents.

- **Frelons**

Recrudescence du frelon européen présent dans les chênes : 2 à 3 nids recensés.

- **Bassin d'orage rue de la Brosse/ rue des Frênes**

Des déchets verts ont été déposés dans ce bassin.

- **Traversée route rue de la Mairie**

Des devis ont été demandés pour refaire la traversée de route en face de la bibliothèque, suite aux problèmes d'inondations constatés lors des orages.

- **Acquisitions foncières**

Des acquisitions sont en cours notamment sur le terrain appartenant à la paroisse à côté de la Mairie.

Des contacts ont également été pris avec les propriétaires pour le cheminement doux vers la Tremblée.

- **Borne Wifi**

2 réseaux WIFI ont été créés : un réservé à la Mairie et un à destination du public.

- **Fibre**

Elle se déploie selon le plan allant de 2021 à 2025. La Commune sera reliée début 2021 au niveau du bourg et de la zone artisanale.

- **Compteur Linky**

Tous les compteurs EDF seront changés sur le territoire communal. Une info est en ligne sur le site internet.

- **Prochaine réunion CM**

Vendredi 2 octobre 2020

La séance est levée à 22 h 25.